

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2669)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL178

présenté par
M. Urvoas, rapporteur

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec un amendement présenté à l'article 1er créant un seul régime d'urgence.